REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département du territoire

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 88 22

Fo
No 649/08

PR-574

DÉCISION

du 27 AOUT 2008

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 juin 2008

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 juin 2008, ayant pour objet :

un crédit de 2 350 000 F destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 3e plan financier d'investissement 2008-2019, pour les besoins de l'année 2008,

EST APPROUVÉE.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département du territoire

Robert CRAMER

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 1 ex